



SMO BIOPÔLE CLERMONT-LIMAGNE

COMITÉ SYNDICAL – SÉANCE EN DATE DU 05 FEVRIER 2026

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION

Convoqués le 27 janvier 2026, le comité syndical s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 8H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES ÉLUS DONT LES NOMS SUIVENT :

- Jean-Paul FAURE - Titulaire - Riom Limagne et Volcans
- Henri GISSELBRECHT - Titulaire - Clermont Auvergne Métropole
- Jean-Pierre HEBRARD - Titulaire - Riom Limagne et Volcans
- Jean-Marc MORVAN - Titulaire - Clermont Auvergne Métropole
- Éric PORTIER - Président - CCI du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole
- Sylvie VIEIRA DI NALLO - Titulaire - Clermont Auvergne Métropole
- Frederic BONNICHON - Titulaire - Riom Limagne et Volcans
- M. Denis DAIN - Titulaire - Riom Limagne et Volcans
- M. Pierre PECOUL - Titulaire Riom Limagne et Volcans

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

EXCUSÉS :

- Mme Lucie MIZOULE - Titulaire - Clermont Auvergne Métropole
- Jean Marie VALLEE- Titulaire - Clermont Auvergne Métropole

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS, SANS VOIX DELIBÉRATIVE :

- Alexandre GORSE - Développeur économique - Clermont Auvergne Métropole
- Anne LEPRAND-BIGAY - Responsable communication - SMO Biopôle Clermont-Limagne
- Christine MERLE - Directrice générale - SMO Biopôle Clermont-Limagne
- Nicolas RIGAUD - Directeur Service Attractivité Riom Limagne et Volcans
- Lahoucine SAFI - Responsable Financier - SMO Biopôle Clermont-Limagne
- Bernard VILLATA - Suppléant CCI du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole

Nombre membres en exercice	11
Membres présents	09
Membres représentés	00
Membres ayant donné pouvoir	00
Total votants	09

Éric Portier ouvre la séance et fait procéder à la validation du compte-rendu du comité précédent. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26/001

Convention de mise à disposition de services entre Riom Limagne et Volcans et le SMO Biopôle Clermont Limagne Avenant N°13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1 et D.5211-16 ;

Vu La convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et le SMO Biopôle Clermont Limagne en date du 3 octobre 2013 et ses avenants de sa prorogation afin d'assurer au syndicat mixte la gestion des ressources humaines ;

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services, c'est-à-dire afin de rationaliser leur fonctionnement et de profiter des compétences développées par Riom Limagne et volcans, il convient que les agents concernés par le service fonctionnel Ressources Humaines de la communauté d'agglomération soient mis à disposition du SMO Biopole Clermont-Limagne ;

Considérant qu'en application de l'article 5.4 et 5.5 de la convention, relatifs au paiement, l'avenant n°13 à la convention fixe le montant de remboursement 2025 et détermine l'estimation pour l'année 2026.

Les montants correspondants sont les suivants :

- ✓ Montant de remboursement 2025 : 11 630,10 €
- ✓ Montant prévisionnel 2026 : 11 864,36 €

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver le montant de remboursement de 11 630,10 € lié à l'année 2025 et le montant prévisionnel de 11 864,36 € pour l'année 2026 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant de signer l'avenant n°13 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et le SMO Biopôle Clermont Limagne.

DÉLIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le montant de remboursement de 11 630,10 € lié à l'année 2025 et le montant prévisionnel de 11 864,36 € pour l'année 2026 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant de signer l'avenant n°13 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et le SMO Biopôle Clermont Limagne.

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N°26/OO2

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION BD EN LIMAGNE A SAINT BEAUZIRE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL TOUS EN BD (BANDE DESSINEE)

La 15^{ème} édition du festival Tousenbd (bande dessinée) se déroulera comme chaque année à la commune de Saint Beauzire (63), aux portes de Riom et Clermont-Ferrand les 30 et 31 mai 2026. Elle accueillera plus d'une vingtaine d'auteurs.

Ce festival du 9^{ème} art, le plus important du Puy-de-Dôme, est aujourd'hui un événement incontournable, qui a comme ambition d'installer durablement la BD dans le paysage culturel local. Au fil des éditions, l'équipe de départ a accueilli de nouveaux membres et un nombre croissant de bénévoles. La mise en commun d'expériences et d'idées nouvelles porte toujours plus haut le niveau d'ambition des organisateurs.

Depuis sa création, plus de 200 auteurs connus et moins connus se sont succédés, venant de France, de toute l'Europe, voire d'outre-Atlantique pour retrouver leur public autour d'échanges, de dessins personnalisés, dans une chaleureuse convivialité.

- Suivant la demande de subvention par l'association BD en Limagne ;
- Compte tenu des objectifs de l'association, concernant la réalisation des programmes d'animation et de divertissements au profit des citoyens ;
- Compte tenu de la présence active du SMO Biopôle sur son territoire ;

Il vous est proposé :

- **D'attribuer** une subvention de fonctionnement de **700 €** à l'association tous en BD Limagne au titre du lancement du festival Tous en BD (Bande Dessinée) en vue d'accueillir des visiteurs et d'assurer une animation au profit de ses citoyens.

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les propositions du président :

D'attribuer une subvention de fonctionnement de **700 €** à l'association tous en BD Limagne au titre du lancement du festival Tous en BD (Bande Dessinée) en vue d'accueillir des visiteurs et d'assurer une animation au profit de ses citoyens

DELIBERATION N°26/OO3

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTÉ, AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT (SVSAE)

Chaque année, l'École Doctorale des Sciences de la Vie, de la Santé, Agronomie, Environnement organise les Journées scientifiques de l'École Doctorale, JED, au cours desquelles les doctorants ont l'opportunité de présenter l'avancement de leurs travaux de thèse.

Considérant que la démarche de l'école doctorale suite à l'organisation de ces journées chaque année me semble en adéquation avec les objectifs de notre structure, à savoir la contribution au développement des sciences du vivant sur notre territoire.

Notons que l'école doctorale assurera la présentation de notre Logo lors de cette manifestation.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- **D'octroyer** une subvention de fonctionnement à l'école doctorale SVSAE à hauteur d'un montant de **300 €** au titre de l'organisation des journées scientifiques pour cette année 2026.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'octroyer** une subvention de fonctionnement à l'école doctorale SVSAE à hauteur d'un montant de **300 €** au titre de l'organisation des journées scientifiques pour cette année 2026.
- **Autorise** monsieur le Président à procéder au versement de la subvention sur l'exercice 2026.
- **Dit** que la dépense sera prélevée de l'article 657382

DELIBERATION N°26/OO4

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement du syndicat.

Le Président **propose** au Comité Syndical, **d'adopter** le tableau des effectifs suivant :

SYNDICAT MIXTE BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE - BP 2026

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2026						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Grade	catégorie	effectif budgétaire	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet	emplois pourvus par des non titulaires	emplois vacants
DIRECTEUR GAL 80 A 150.000	A	1	1	0	1	0
ATTACHE TERRITORIAL	A	1	1	0	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	1	1	0	0	0
ATTACHE TERRITORIAL(85,71%)	A	1	0	1	1	0
Sous-Total		4	3	1	3	0
FILIERE TECHNIQUE						
Grade	catégorie	effectif budgétaire	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet	emplois pourvus par des non titulaires	emplois vacants
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	1	1	0
INGENIEUR	A	1	1	0	1	0
INGENIEUR *						2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	1	0	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	1	1	0	1	0
Sous-Total		4	3	1	4	2
TOTAL		8	6	2	7	2

* Un ingénieur en congé sans rémunération pour convenances personnelles et un poste DGA à supprimer

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'année 2026 du SMO Biopôle Clermont Limagne.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION 26/005
VOTE DE BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,
Vu la délibération n°25/024 du 18 décembre 2025, relative au rapport d'orientation budgétaire pour 2026 (le comité a pris acte du débat),
Vu le rapport de présentation du budget principal pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Comité et joint à la présente délibération,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote par chapitre du budget primitif du SMO Biopole Clermont Limagne pour l'exercice 2026.

Le Budget primitif 2026 par chapitre, équilibré en dépenses et recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	BP 2026	Chap	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 496 915,00	013	Atténuations de charges	1 500,00
012	Charges de personnel	548 740,00	70	Produits des services & vte diverses	2 250,00
014	Atténuations de produits	0,00	73	Fisca	0,00
65	Charges de gestion courante	11 920,00	74	Dotations	506 670,00
66	Charges financières	17 876,00	75	Autres produits de gestion (752)	1 861 710,00
67	Charges exceptionnelles	21 250,00	77	Produits exceptionnels	2 200,00
68	DAP - pour depreciation des actifs circulants	0,00	78	Reprise sur provision	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 096 701,00	Total recettes réelles de fonctionnement		2 374 330,00
023	Virement à la section d'investissement	2 613 466,00	042	Op ordre de transfert entre section	
042	Op ordre de transfert entre sections			722 travaux en régie	0,00
	68 Amortissements	219 733,00		777Sub d invet transférées	86 480,23
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 833 199,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		86 480,23
TOTAL		4 929 900,00	TOTAL		2 460 810,23
D002 Déficit de fonctionnement reporté			R002 Exédent de fonctionnement reporté		2 469 089,77
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		4 929 900,00	TOTAL RECETTES		4 929 900,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	BP 2026	Chap	Libellé	BP 2026
	Restes à Réaliser (RAR)	232 100,34	RAR Rec.	Restes à réaliser	1 800 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	148 624,50	13	Subventions d'investissment	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 700,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
204	Subvention d'équipement versées	0,00		165 Dépôts de garanties (Cautions)	11 508,00
21	Immobilisations corporelles	97 790,00	10	Dotations, fonds divers réserves (1068)	0,00
23	Immobilisations en cours	7 016 574,53			
	2313 Travaux de batiments	855 100,00	024	Produits de cession d'immobilisations	250 000,00
	2313 reserve sans antenne	5 914 104,53			
	2317 travaux de batiments mise à dispo	247 370,00			
total des dépenses réelles d'investissement		7 547 789,37	Total des recettes réelles d'investissement		2 061 508,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	2 613 466,00
040	Op d'ordre de transfert entre sections		040	Op ordre de transfert entre sections	
	139 sub invest transférées	86 480,23		28 Amortissements	219 733,00
041	Operations patrimoniales	6 690,40	041	Operations patrimoniales	6 690,40
Total des dépenses d'ordre d'investissement		93 170,63	Total des recettes d'ordre d'investissement		2 839 889,40
TOTAL		7 640 960,00	TOTAL		4 901 397,40
D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00	R001 Solde d'exécution positif reporté		2 739 562,60
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 640 960,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 640 960,00

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 18 décembre 2025.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter :

Le budget primitif 2026 du SMO Biopôle Clermont Limagne, arrêté en dépenses et en recettes conformément au rapport et à la maquette du BP 2026 ci-annexés, soit en section de fonctionnement **4 929 900,00 €** et en section d'investissement **7 640 960 €**.

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la proposition du président,

Le budget primitif 2026 du SMO Biopôle Clermont Limagne, arrêté en dépenses et en recettes conformément au rapport et à la maquette du BP 2026 ci-annexés, soit en section de fonctionnement **4 929 900,00 €** et en section d'investissement **7 640 960 €**.

DELIBERATION 26/006

REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET PRIMITIF 2026

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès du comité syndical lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Vu la délibération N° 26_005 concernant le vote du budget primitif 2026 ;

Considérant que :

- Le syndicat mixte ouvert Biopôle Clermont-Limagne a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section du budget primitif 2026.
- Donner tous pouvoirs à M. le président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical après en avoir délibéré **décide** à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section du budget primitif 2026.
- Donner tous pouvoirs à M. le président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.